

Avez-vous rencontré un cabaretier qui a obtenu sa licence par des moyens honorables ; qui conduit son trafic de manière à faire face aux besoins légitimes, licites de la société ; qui, lui-même, est parfaitement sobre ; qui ne frelate pas ses boissons ou ne les vend jamais à ceux qui sont exposés à en abuser ; qui ne permet pas, dans ses salles de débit, le moindre désordre, aucun blasphème, aucune conversation obscène et scandaleuse ; qui n'élude pas la loi ; qui n'entraîne personne à boire, surtout les jeunes gens ; qui est soumis, en un mot, aux lois civiles et suit, en toute occurrence, les principes de la charité et de la justice chrétienne ? Celui-là est un marchand de boisson respectable, c'est un citoyen qui, en tant que son commerce y est concerné, n'a rien à craindre des jugements de Dieu ou des reproches de la société.

Mais il en est d'autres. Il y en a qui ne suivent pas cette sage ligne de conduite, qui n'agissent pas selon ces principes chrétiens. Une triste expérience et des statistiques encore plus déplorables nous en fournissent des preuves trop nombreuses. Que ces derniers prennent note de nos observations et qu'ils considèrent sérieusement ces faits.

Pour notre part, Nous les avertissons qu'il leur importe souverainement d'examiner leur conscience à la lumière de l'éternité ; car ils arriveront bientôt aux portes de l'éternité. A quoi leur serviront alors leurs quelques profits criminels, lorsqu'ils verront, dans l'autre plateau de la balance, les offenses faites à Dieu, les familles jetées dans la misère, la société mise en désarroi ? Veulent-ils sauver leur âme ? Qu'ils abandonnent un commerce où il se damnent eux-mêmes par la raison qu'ils y damnent leur prochain.

Enfin, pour réussir dans cette campagne ardue entreprise contre nos vices, la grâce de Dieu est nécessaire. Pour obtenir cette grâce, il nous faut recourir à la prière et aux

*duide & France) les nage d'elt de l'homme
des vices phén. dominica de Sp*